

Conseil communal de Bassins
Rapport de la commission d'urbanisme

Préavis 05/23 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 103`000 CHF pour la réfection du clocheton sur le bâtiment No 58, parcelle 82, place de la Couronne.

Dates des séances : 12 septembre et 27 septembre 2023

Membres de la commission présents :

Mme Anne Genevay-Bolay, MM Didier Besson, Olivier Ramel, Philippe Renevier, Germain Treboux et Alain Galois (excusé le 12.09).

Excusée : Mme Jill Béchet

Membres de la municipalité présents le 12 septembre :

Mme Nathalie Guignard-Pidoux, MM. Denis Currat et Marc Mazzariol

La commission a reçu le préavis 05/23 par courriel le 08 septembre.

Mme Nathalie Guignard-Pidoux a présenté le préavis et par la suite, répondu aux questions par mail.

Selon les informations reçues :

- Les tuiles seront en ardoise naturelle
- Les oeils-de-bœuf et le poinçon seront fabriqués par un ferronnier d'art.
- Le poinçon fera office de paratonnerre, la mise à terre est déjà existante
- Une sous-couverture est prévue pour protéger l'édifice de la pourriture

La Commission s'est posé la question s'il n'était pas judicieux d'avoir une réflexion plus globale sur la réfection de tout le bâtiment et de mettre le clocheton à l'abri quelques temps.

La réponse reçue vous est transmise ci-dessous :

« Selon l'entreprise, il n'est pas recommandé d'enlever le clocheton, il n'y a aucune garantie que des dégâts supplémentaires ne se présentent pas durant cette opérations, l'installation d'un échafaudage est obligatoire, il faut également louer une grue. De plus, à Bassins, il n'y a pas de locaux adaptés pour entreposer le clocheton, il faudra donc louer un espace dédié.

Le clocheton se situe sur le bâtiment de l'auberge communale et non pas sur celui de l'administration communale, ces bâtiments sont contigus mais il ne s'agit pas d'un seul bâtiment.

Au niveau de l'auberge, il n'y a pas de réfection prévue. L'auberge a bénéficié de travaux lors du changement de tenancier. La cuisine louée par Cuisinier Events a été créée il y a quelques années. »

Conclusions :

La commission de l'urbanisme s'est posé la question s'il était opportun de conserver ce clocheton. En faisant abstraction du côté financier de la rénovation et en tenant compte uniquement du côté patrimonial et architectural.

Vu le préavis no 05/23 relatif à une demande de crédit de 103'000 CHF pour la réfection du clocheton situé sur le bâtiment No 58, parcelle 82, place de la Couronne,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La commission d'urbanisme propose au conseil de Bassins d'accepter le préavis tel que présenté.

Fait à Bassins, le 27 septembre 2023

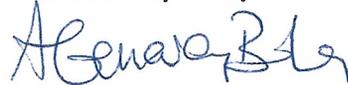
Didier Besson



Alain Galois



Anne Genevay-Bolay



Olivier Ramel



Philippe Renevier



Germain Treboux (rapporteur)

